

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA MDJ

Le projet pédagogique de la Maison des jeunes s'appuie sur le projet éducatif de la commune de Sulniac, tente de répondre aux besoins des jeunes sulniacais de 10 ans (11 ans dans l'année en cours, c'est-à-dire l'âge des enfants de CM2) à 17 ans et aux attentes de leurs parents. Exceptionnellement, des animations initiées par le Conseil Communal des Enfants pourront être ouvertes dès 9 ans (10 ans dans l'année en cours, c'est-à-dire l'âge des enfants de CM1). Les jeunes majeurs sont tolérés sous réserve de se plier aux mêmes règles que les mineurs et de se montrer exemplaires.

Le projet éducatif communal met à la fois l'accent sur le développement harmonieux du jeune sur le plan individuel, son bien être et son implication dans le monde qui l'entoure. L'un n'allant pas sans l'autre, la Maison des Jeunes se fixe les objectifs suivants :

- 1° faciliter l'intégration du jeune dans le groupe.**
- 2- responsabiliser le jeune.**
- 3- favoriser son apprentissage de l'autonomie.**
- 4- valoriser les savoirs/savoirs faire/savoirs être du jeune.**
- 5- l'ouvrir sur son environnement.**

1- FACILITER L'INTEGRATION DU JEUNE DANS LE GROUPE :

« Que nous ayons à faire à des enfants ou à des adultes, être en contact avec la réalité signifie les accepter tels qu'ils sont et non tels que nous souhaiterions qu'ils fussent. Il faut ensuite les accepter où ils en sont » Gisèle De Failly (pédagogue fondatrice des CEMEA)

La Maison des Jeunes a pour vocation d'accueillir des jeunes issus de milieux sociaux divers. Chaque jeune a une histoire et un développement qui lui est propre. De fait, l'équipe d'animation veillera attentivement aux points suivants :

a) permettre aux jeunes de se retrouver par tranches d'âges :

Certaines activités sont proposées en fonction des deux tranches d'âge pré ados (10/14 ans) et ados (14/17 ans) tout particulièrement pendant les vacances.

Certains projets de jeunes peuvent correspondre à une tranche d'âge définie (soirées organisées pour les plus ou moins de 14 ans, bivouacs/camps).

Des journées d'animation « passerelles » avec les grands de l'ALSH (9/11 ans) et les plus jeunes de la MDJ (10/12 ans) sont prévues pendant chacune des vacances pour faciliter la transition entre les deux structures.

Exceptionnellement et uniquement dans le cadre d'actions initiées par le Conseil communal des enfants, la tranche d'âge des 10/14 ans pourra être étendue aux 8/14 ans.

b) permettre aux jeunes d'organiser, dans la limite du respect de chacun, l'espace de vie du local :

- L'animateur sera attentif aux demandes formulées ou induites par le comportement des jeunes.
- L'animateur sera vigilant à la cohabitation harmonieuse des 10/14 et 14/17 ans durant les temps d'ouverture périscolaires (mercredi, vendredi et samedi après midi) communs aux deux tranches d'âge.
- Il incitera la prise d'initiative des jeunes quant à l'aménagement et l'entretien du local.

- Les activités peuvent être proposées par les jeunes ou l'animateur.
- Sur la demande des jeunes, le local peut être fermé pour la mise en place d'une activité en extérieur même lors des temps périscolaires.

c) permettre à chaque jeune de réaliser des activités en fonction de ses goûts, de ses besoins :

- En permettant aux jeunes de proposer et de choisir leurs activités.
- Des jeux variés et ateliers sont proposés en accès libre sur les temps d'ouverture. L'équipe d'animation veillera au renouvellement des jeux/ateliers proposés.
- En proposant des activités à dominantes différentes (culturelles, sportives, manuelles, techniques, artistiques ou d'expression)
- Ces différents champs se superposent très souvent, l'animateur pourra mettre l'accent sur tel ou tel champ en fonction de ses intentions éducatives.

d) accepter le « ne rien faire » :

Certains jeunes, en particulier chez les plus grands (14/17 ans), ne recherchent dans la Maison des Jeunes qu'un lieu pour discuter entre copains. Même s'ils donnent l'impression de ne rien faire, parce qu'assis toute l'après-midi, il convient de se rappeler que la conversation est la base de la socialisation, de la construction de soi.

La Maison des Jeunes se doit d'être aussi un lieu de simples rencontres, de discussion, d'évasion de la cellule familiale et des obligations scolaires.

2- RESPONSABILISATION DU JEUNE :

Parce que prendre ses responsabilités, c'est déjà s'assumer en tant que citoyen, l'équipe d'animation veillera à encourager et à accompagner la prise de responsabilité des jeunes à travers :

- Les projets de jeunes (organisation de soirées, d'événements, de concerts, de camps de vacances/bivouacs en été, échange européen, séjour ski...)
- Le prêt de matériel pendant les heures d'ouverture du local.
- Le respect des règles de vie dans le local et lors des activités.
- S'engager à participer une activité suite à une inscription.
- Se réunir en groupe de travail ...
- Lancer des actions pour financer leurs projets (de séjours par ex)
- S'investir sur des actions initiées par le CCE (tenue de stands à fête du jeu, réalisation de reportage, aide à l'animation de jeux pour les petits...).
- Pour les 10/14 ans et si leurs parents le souhaitent (contrat moral entre le jeune/ses parents/l'animateur), tenir ses parents au courant de son arrivée et de son départ de la MDJ grâce à un accès libre au téléphone de la MDJ.
- Sensibiliser les jeunes aux échéances électorales.

3- AUTONOMIE DU JEUNE :

Le jeune a besoin d'espace de liberté, mais il est également à la recherche de ses propres règles. Il ne s'agit pas pour l'équipe de laisser le jeune seul mais bien au contraire de l'accompagner de son apprentissage de l'autonomie :

- Autonomie dans la menée de ses activités (ex : les animateurs peuvent inciter les jeunes à emprunter un ballon pour aller jouer au stade, au terrain de basket)

- Auto arbitrage dans les activités de confrontation.
- Mise en place de tableaux de tournoi, constitution des équipes.
- Argumentation de ses choix d'activités, d'actions à mener, des causes à défendre.
- Se réunir en groupe de projet.
- Accès internet (avec code d'accès Wifi individuel) sur la structure.
- En fonction de son degré d'autonomie, de sa maturité affective et du désir de ses parents, le jeune pourra être tenu ou non d'appeler ceux-ci lorsqu'il quitte la Maison des Jeunes. L'objectif à terme restant qu'un lien de confiance fort se crée entre lui et ses parents et que peu à peu il gagne en autonomie.

4- VALORISATION DU JEUNE :

« Personne ne sait tout mais tout le monde sait quelque chose » Célestin Freinet (pédagogue)

Chaque jeune possède son propre savoir, savoir-faire et savoir-être. En prendre conscience et les déclarer valorisent les jeunes à travers leur propre regard et celui des autres. Certains jeunes en échec scolaire perdent totalement confiance en eux. Pourtant, lorsqu'ils prennent conscience de leurs compétences et que celles-ci sont mises en valeur, ils peuvent retrouver une partie de cette confiance perdue. De plus, c'est de cette prise de conscience de « qui il est » et de « ce qu'il est capable de faire » que le jeune va bâtir sa personnalité et son avenir. Il incombe donc à l'équipe d'animation de mettre en place des stratégies pour valoriser les « compétences » des jeunes :

- Par la participation à la mise en place d'expositions (goûter expo pour les parents à la fin de l'été, stand au forum des assos,...)
- Solliciter les compétences intellectuelles et manuelles par des réalisations concrètes et visibles (ateliers libres bricolage, expression artistique, reportage, bénévolat)
- En permettant aux jeunes de transmettre leurs savoirs à leurs pairs (lorsqu'un jeune à besoin d'aide, l'orienter vers un autre pouvant l'aider).
- En affichant les créations des jeunes dans le local.
- En communiquant par voie de presse, réseaux sociaux/blog sur les actions menées, réseaux sociaux « Promeneurs du Net » .
- En discutant avec les jeunes (rencontre avec les élus, les associations locales, rencontres intergénérationnelles, échanges avec les anciens de la MDJ...)
- Présentation de leurs activités au local aux grands de l'ALSH lors des journées Passerelles.

5- OUVERTURE DU JEUNE SUR SON ENVIRONNEMENT :

« L'éducation doit, en réalité, se centrer sur la relation du sujet au monde des hommes qui l'accueillent. Sa fonction est de lui permettre de se construire lui-même en tant que sujet dans le monde, héritier d'une histoire dont il perçoit les enjeux, capable de comprendre le présent et d'inventer l'avenir » Philippe MEIRIEU (spécialiste en sciences de l'éducation).

a) ouverture sur son environnement social :

- Permettre un espace d'échange entre les jeunes de 10 à 17 ans le mercredi, le vendredi (de 14h à 18h) et le samedi (de 14h30 à 18h).

- Développer l'intercommunalité au travers notamment de rencontres sportives, culturelles ou organisation de fêtes.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles (échanges avec les enfants de l'ALSH, avec de jeunes majeurs (anciens jeunes de la MDJ), investissement dans des projets communs et partenariat avec des associations lors de la Fête de la Pomme par exemple).
- Veiller à programmer des activités collectives.
- Des informations sur les forums locaux de formation professionnelle, d'orientation et sur les rencontres thématiques de prévention mises en place sur le territoire sont accessibles à la MDJ (affichage, présentoir thématique de la MDJ, réseaux sociaux « Promeneurs du Net »).
- Permettre la mise en place de débats sur la société au sens le plus large.
- Inciter les jeunes à faire pour le groupe et non pas seulement pour eux (ex : projet de construction de jeux en bois, projet concert, rénovation du local).
- Mettre à la disposition des jeunes des outils d'information (poste informatique en libre accès, programmes culturels, prospectus, accès internet sécurisé...).

b) ouverture sur son environnement culturel :

- La Maison des Jeunes doit être un lieu de découverte de pratiques, de techniques, de modes de vie différents par le biais de rencontres et d'activités suscitant la curiosité.
- Permettre l'accès à des activités, des sorties culturelles (Stage cinéma, concerts à Nantes, Quartiers d'été à Rennes, théâtre ... par exemple).
- Diffuser de l'information sur les expositions, les concerts, les spectacles de la commune mais aussi au niveau régional.
- Favoriser la connaissance du tissu associatif local (ex : participation au forum des assos de Sulniac, actions caritatives avec le Secours Populaire, Virades, participation au spectacle de Noël, Fête de la Pomme avec le Comité des Fêtes, action avec le Comité de Jumelage, portes ouvertes de la MDJ ...).
- Echange franco-allemand 14/17 ans avec réception dans les familles de correspondants et voyage à Altenbruch, une année sur deux.

c) découverte et respect de l'environnement :

- Exiger des jeunes qu'ils ne jettent pas les papiers et les mégots de cigarettes par terre.
- Sensibiliser les jeunes au développement durable, se servir de l'actualité pour débattre des devoirs et responsabilités de chacun (ex : réchauffement climatique, feux de forêt, tri sélectif...).
- Privilégier autant que possible les activités non (ou peu) polluante (voile, char à voile, pilotage d'engins électriques (segway),...).
- Prévoir des ballades, des activités de pleine nature (équitation, activités nautiques, jeux dans les bois, chasses au trésor,...), mettre en avant les richesses et la fragilité de la faune et de la flore du littoral (activités nautiques, activités en forêt, randos...).
- Participation à des actions de ramassage de déchets sur la commune et chantiers nature (par exemple restauration du milieu naturel à la Lande du Moulin).